

Penthalaz, le 26 août 2024

« Méthode de la préoccupation partagée » pour intervenir lors de situation de harcèlement-intimidation entre élèves

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Notre établissement se soucie depuis de nombreuses années du bien-être des élèves et s'engage pour la promotion d'un climat d'établissement serein, propice à un apprentissage de qualité.

Comme les autres établissements scolaires, notre école peut toutefois être le théâtre de situations de harcèlement-intimidation qui se manifestent par des actions répétées d'un groupe d'élèves sur une ou un élève (moqueries, mises à l'écart, etc.). La plupart du temps, cela se déroule en dehors du regard des adultes.

Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement, une équipe de professionnelles et professionnels est spécialement formée à la « Méthode de la préoccupation partagée ». Cette équipe se nomme *Ensemble en Paix* et se présentera ainsi aux élèves.



Cette méthode bienveillante et non-blâmante consiste à rencontrer plusieurs fois les élèves pouvant aider à améliorer la situation : des élèves témoins, des élèves ayant participé de près ou de loin à l'intimidation, voire pas du tout. Ces entretiens sont reconduits jusqu'à ce que la dynamique de groupe inappropriée prenne fin.

Votre enfant pourrait être amenée ou amené à participer à un de ces entretiens qui n'aura aucune conséquence sur son cursus. Généralement, les parents ne sont pas informés de ces brefs échanges pour des raisons d'efficacité et de réactivité. Toutefois, et quand la situation le nécessite, un retour leur est donné. Un soutien particulier sera mis en place pour l'élève en souffrance et ses parents en seront informés. Pour d'autres situations de violences, la direction peut décider de mesures ou sanctions qui lui semblent proportionnées.

Si vous ou votre enfant souhaitez parler d'une situation de harcèlement-intimidation ou avoir plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez contacter notre infirmière scolaire, Madame Anouk Issler, ou notre médiatrice, Madame Monica Prieto Perret, via les coordonnées que vous trouverez inscrites à la page « Bien-être » de l'agenda de votre enfant.



Davantage d'informations se trouvent sur le site de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire qui déploie le dispositif cantonal :
www.vd.ch/harcelement-intimidation

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, mes salutations les meilleures.

Carole Borlat
Directrice

C. Borlat